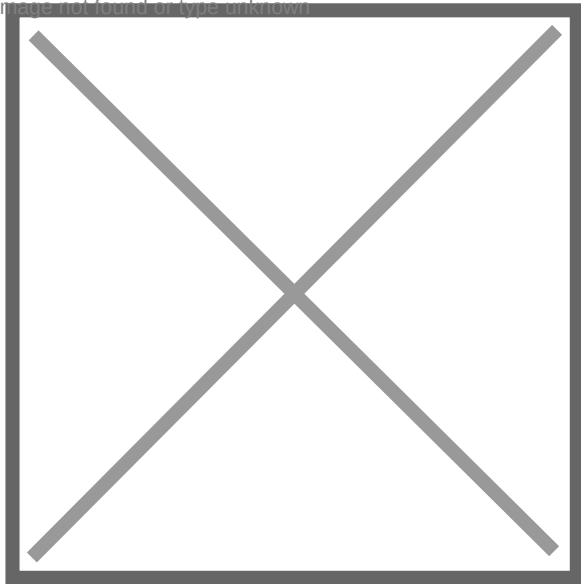


Image not found or type unknown



Refus de déclaration de sinistre

Par **considere**, le **04/03/2011 à 17:51**

Bonjour,
Propriétaire dans un immeuble, j'ai présenté un constat suite au sinistre de soulèvement et brisure de carrelage sur la terrasse extérieure de l'appartement,
le syndic de l'immeuble s'étant déplacé pour voir les dégâts, refuse de présenter le constat à l'assurance de l'immeuble car il considère qu'il s'agit d'un problème privatif;
Pouvez-vous me donner réponse,
Merci

Par **mimi493**, le **04/03/2011 à 18:59**

Commencez par voir avec votre assurance

Par **considere**, le **06/03/2011 à 10:16**

Bonjour,
Comme je le dis dans mon message l'assureur de l'appartement m'a déjà informé que cet état incombait à l'assurance de l'immeuble du syndic, merci

Par **amajuris**, le **06/03/2011 à 10:52**

bjr,
il faut savoir si vous avez dépassé la durée de la garantie. la garantie d'un carrelage est de 2 ans par exemple.
en outre relisez votre règlement de copropriété pour savoir si le carrelage de la terrasse est une partie commune ou partie privative.
exemple: souvent le balcon est partie commune mais le revêtement est partie privative.
cdt

Par **aie mac**, le **06/03/2011 à 18:40**

bonjour

[citation]Comme je le dis dans mon message l'assureur de l'appartement m'a déjà informé que cet état incombait à l'assurance de l'immeuble du syndic, merci [/citation]
cette information ne figure pas dans votre message initial qui est:

[citation]Bonjour,

Propriétaire dans un immeuble, j'ai présenté un constat suite au sinistre de soulèvement et brisure de carrelage sur la terrasse extérieure de l'appartement,
le syndic de l'immeuble s'étant déplacé pour voir les dégâts, refuse de présenter le constat à l'assurance de l'immeuble car il considère qu'il s'agit d'un problème privatif;

Pouvez-vous me donner réponse,

Merci

[/citation]

ceci étant, pour qu'un assureur intervienne, que ce soit le vôtre ou celui de la collectivité, ce ne peut être qu'au titre d'une garantie contractuelle.
quelle garantie pensez-vous qu'il puisse être invoquée pour votre sinistre?